

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 8

Date de la convocation: 06/04/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC*

Votants: 8

Pour: 8

**Présents :** Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE, Bastien GIACOBBI, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Contre: 0

**Représenté (e)(s):**

Abstentions: 0

**Excusé (e)(s):**

**Absent (e)(s):** Serge ARNAL, Francois COMBY, Magali COMBY

**Secrétaire de séance:** Beatrice VIALA

### Objet: ETUDE DE DEVIS POUR L'ADRESSAGE - 2023\_DE\_17

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la mise en place de l'adressage sur la Commune et leur présente le devis revu à la baisse de l'entreprise SIGNAUX GIROD suite à la réduction de commande de panneaux de lieux-dits: le devis pour la fourniture des plaques de rues et des numéros s'élève à 8 873.14 € HT, soit 10 647.77 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- approuvent le nouveau devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 10 647.77 € TTC,
- autorisent M. le Maire à signer ces devis.

Ansi fait et délibéré, à La Bastide Pradines, le 14 avril 2023.

Le Maire, Yves MALRIC



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture le : 26 avril 2023  
et publié ou notifié le 26 avril 2023

RF
SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/04/2023
012-211200225-20230414-2023_DE_17-DE